

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
		Jeudi 23 juillet 2020			
	Arrivée des participants				
1	Ouverture de l'Assemblée générale juillet 2020	L'Assemblée générale juillet 2020 s'est tenue en ligne via Zoom.			
1-1	Mot de bienvenue par le Président de l'ICOMOS	<p>Mme Gaia Jungeblodt (Directrice du Secrétariat international) déclare la réunion ouverte à 12h07 CEST avec 442 collègues en ligne et demande que les membres n'utilisent le chat que pour poser des questions. Elle présente les membres du panel Zoom : M. Toshiyuki Kono (Président, Japon), M. Peter Phillips (Secrétaire général, Australie), Mme Laura Robinson (Trésorière générale, Afrique du Sud), le rapporteur Mme Maureen Thibault (Secrétariat international) et le Scrutateur principal et 2 assistants scrutateurs : M. Gideon Koren (Israël), M. James Reap (États-Unis) et Mme Sanaa Niar (Algérie).</p> <p>Mme Laura Maxwell (Secrétariat international) fait une brève annonce technique sur le déroulement de la réunion. Elle explique que les quatre premières résolutions seront votées via Zoom et demande que seuls les membres votants qui sont contre ou qui souhaitent s'abstenir de voter, répondent au sondage Zoom.</p> <p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) remercie Mme Gaia Jungeblodt pour son introduction et souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée générale de l'ICOMOS de juillet 2020. Il constate que l'organisation de cette Assemblée générale est rendue possible par la technologie et par une loi française, valable jusqu'au 31 juillet 2020, qui permet à toutes les organisations, pour un temps limité, de tenir toute réunion requise de l'organisation sous forme de réunion virtuelle, même si les règles de l'organisation ne le permettent pas. Cette loi temporaire donne donc la certitude qu'une assemblée générale tenue virtuellement, pendant la période où la loi est en vigueur, serait légalement valable en France, où l'ICOMOS est enregistré. Si l'Assemblée générale approuvait la résolution GA2020-07-5, une Assemblée générale virtuelle similaire aurait lieu au cours du second semestre de cette année. Ce type de réunion virtuelle est peut-être une première occasion d'explorer de nouvelles possibilités ouvertes à l'ICOMOS en tant qu'organisation mondiale.</p> <p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) remercie les membres pour leur participation.</p>			
2	Organisation de la réunion et préliminaires				
2-1	Présence et quorum : rapport du Comité de vérification des pouvoirs (Résolution AG2020-07-1)	Mme Laura Robinson (Trésorière générale, Afrique du Sud) présente le rapport du Comité de vérification des pouvoirs au nom de M. Robert Quarles von Ufford (Pays-Bas), président du Comité de vérification des pouvoirs, qui ne peut pas assister à la réunion.	Statuts art 9a 1, 2, 3, 4		

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
		<p>La composition du Comité proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS, et approuvée par le Conseil consultatif pour agir à la fois pour l'AG de juillet 2020 et la 20e Assemblée générale triennale est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Robert Quarles von Ufford (Pays-Bas) – Président - Mme Fauzia Qureshi (Pakistan) - M. Saúl Alcántara Onofre (Mexique) - Mme Laura Robinson (membre de droit) (Afrique du Sud). <p>Les 4 membres du Comité ont assisté à la réunion du 9 juillet 2020 entre 16h30 et 18h00 CEST via Zoom. Mme Gaia Jungeblodt, Directrice du Secrétariat international, et Mme Laura Maxwell, Assistante administrative du Secrétariat international, ont assisté à la réunion du Comité de vérification des pouvoirs.</p> <p>Résolution AG2020-7-1 (via sondage ZOOM) L'Assemblée générale de l'ICOMOS tenue le 23 juillet 2020:</p> <p>Notant que l'article 9-c des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des membres votants présents ou représentés par au moins un tiers des Comités nationaux - soit 28.</p> <p>Considérant le rapport du Comité de vérification des pouvoirs,</p> <p>Prend note que</p> <ul style="list-style-type: none"> – au 31 décembre 2019, il y avait 1125 membres votants provenant de 85 Comités nationaux et 75 membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de 1200 ; – ce 23 juillet 2020, il y a 653 membres votants désignés exprimant 844 votes et représentant 58 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ; – la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouté 5 membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à 849 ; <p>Adopte le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 9-c des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.</p> <p>Mme Laura Robinson (Trésorière générale, Afrique du Sud) exprime son appréciation du travail du Secrétariat international et souligne que les Comités nationaux doivent accorder une plus grande attention aux instructions relatives au vote, en particulier à la règle selon laquelle le droit de vote est basé sur les paiements des cotisations de l'année précédant l'AG.</p> <p>Mme Gaia Jungeblodt (Directrice du Secrétariat international) invite les membres votants qui souhaitent voter contre ou s'abstenir de voter à répondre au sondage Zoom qui apparaît à l'écran.</p>			

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
		<p>Ceux qui votent sont priés de mettre leur nom et celui de leur Comité dans la boîte de discussion. Les membres votants en accord avec la résolution sont priés de ne pas répondre au sondage Zoom. Le vote est clos à 12h40 CEST.</p> <p>L'AG adopte la résolution à la majorité simple (4 voix contre, 13 abstentions).</p>			
2-2	Élection du Président, du Vice-Président, du Rapporteur et des scrutateurs (Résolution AG2020-07-2)	<p>Selon l'article 9.b. des nouveaux Statuts de l'ICOMOS «... Pour chaque réunion, l'Assemblée générale élit son Président, jusqu'à trois Vice-Présidents et un Rapporteur dont le mandat est de la durée de la réunion».</p> <p>Résolution AG2020-7-2 (via sondage ZOOM) L'Assemblée générale de l'ICOMOS tenue le 23 juillet 2020 élit :</p> <p>Président: Toshiyuki Kono (président de l'ICOMOS) Vice-président: Mikel Landa (président du Conseil consultatif) Rapporteur: Maureen Thibault (Secrétariat international) Scrutateur principal et 2 assistants scrutateurs: Gideon Koren, James Reap (ICLAFI) et Sanaa Niar (Algérie, EPWG).</p> <p>Le texte ci-dessus de la résolution GA2020-07-2 est présenté sur l'écran partagé Zoom en anglais et en français.</p> <p>Mme Gaia Jungeblodt (Directrice du Secrétariat international) invite les membres votants qui souhaitent voter contre ou s'abstenir de voter à répondre au sondage Zoom apparaissant à l'écran. Ceux qui votent sont priés de mettre leur nom et celui de leur Comité dans le chat. Les membres votants en accord avec la résolution sont priés de ne pas voter dans le sondage Zoom. Le vote est clos à 12h51 CEST.</p> <p>L'AG adopte la résolution à la majorité simple (2 voix contre, 15 abstentions).</p>	Statuts art 9b		
2-3	Adoption de l'ordre du jour (Résolution AG2020-07-3)	<p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) présente le point suivant, l'Adoption de l'ordre du jour (Résolution GA2020-07-3).</p> <p>Résolution AG2020-7-3 (via sondage ZOOM) L'Assemblée générale de l'ICOMOS tenue le 23 juillet 2020 adopte son ordre du jour.</p> <p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) invite les membres votants qui souhaitent voter contre ou s'abstenir de voter à répondre au sondage Zoom apparaissant à l'écran. Ceux qui votent sont priés de mettre leur nom et celui de leur Comité dans le chat. Les membres votants en accord avec la résolution sont priés de ne pas voter dans le sondage Zoom. Le vote est clos à 12h57 CEST.</p> <p>L'AG adopte la résolution à la majorité simple (1 voix contre, 18 abstentions).</p>			

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
2-4	Adoption du procès-verbal de la réunion précédente : AGA 2019 (Résolution AG2020-07-4)	<p>Résolution AG2020-7-4 (via sondage ZOOM) L'Assemblée générale de l'ICOMOS tenue le 23 juillet 2020 adopte le procès-verbal de la précédente Assemblée générale annuelle, tenue à Marrakech (Maroc), le 16 octobre 2019.</p> <p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) invite les membres votants qui souhaitaient voter contre ou s'abstenir de voter à répondre au sondage Zoom apparaissant à l'écran. Ceux qui votent sont priés de mettre leur nom et celui de leur Comité dans le chat. Les membres votants en accord avec la résolution sont priés de ne pas voter dans le sondage Zoom. Le vote est clos à 13h02 CEST.</p> <p>L'AG adopte la résolution à la majorité simple (0 voix contre, 16 abstentions).</p>			
3	Résolution sur des questions statutaires				
3-1	Confirmation de la validité de la tenue de toutes les réunions statutaires de 2020 en tant que réunions virtuelles tenues pas nécessairement conjointement (Résolution AG2020-07-5)	<p>Résolution AG2020-7-5 (via la plateforme de vote) L'Assemblée générale de l'ICOMOS tenue le 23 juillet 2020:</p> <p>Tenant compte du fait que</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pandémie de COVID-19 a gravement perturbé l'activité mondiale normale et continue d'être hors de contrôle dans certaines parties du monde ; - pratiquement tous les pays ont interdit les voyages internationaux (à quelques exceptions près pour les citoyens rentrant dans leur propre pays), en plus de restreindre les grands rassemblements de personnes et de fermer de nombreux lieux publics ; - ICOMOS Australie, qui avait été choisie par le Conseil d'administration pour accueillir la 20e Assemblée générale triennale, en avril 2020, a pris à contrecœur la décision de ne pas pouvoir accueillir l'Assemblée générale à Sydney en octobre 2020 comme prévu ; - les Statuts de l'ICOMOS exigent que l'Assemblée générale se réunisse une fois par an, avec une élection du Conseil d'administration tous les trois ans (article 9-b) ; - les Statuts exigent également que la réunion du Conseil consultatif se tienne conjointement avec l'Assemblée générale annuelle ; - bien que les réunions par téléconférence ne soient pas spécifiquement interdites dans les Statuts, les Statuts et le Règlement intérieur sont muets sur la manière dont les actions requises de l'Assemblée générale énumérées à l'article 9-d des Statuts doivent être accomplies si les circonstances l'empêchent de se dérouler sous forme de réunion physique. <p>Considérant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi spéciale récemment adoptée par le gouvernement français autorisant toutes les organisations, y compris les associations de loi 1901 telles que l'ICOMOS, à tenir toute réunion requise de l'organisation jusqu'au 31 juillet 2020 en tant que réunion virtuelle. <p>Reconnaissant que</p>	Statuts art 9d1		

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
		<ul style="list-style-type: none"> - l'Assemblée générale triennale 2020 et la réunion du Conseil consultatif devront être tenues en tant que réunions virtuelles pour permettre aux membres de l'ICOMOS d'assister aux réunions et de participer au vote en nombre suffisant; - qu'en raison de la nature des réunions virtuelles, il n'est pas pratique de tenir nécessairement des réunions conjointement - comme lorsqu'elles se déroulent sur le même lieu physique. <p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - que toutes les prochaines réunions statutaires de l'ICOMOS en 2020 pourront se tenir sous forme de réunions virtuelles (Assemblée générale triennale, Conseil consultatif, réunions du Conseil d'administration et du Bureau), tout en veillant au respect de l'article 9 des Statuts; - que ces réunions ne seront pas nécessairement tenues conjointement, pour faciliter l'organisation des réunions virtuelles; - que les décisions et délibérations de ces réunions virtuelles seront considérées comme pleinement valables. <p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) présente la résolution GA2020-07-5 comme une validation de la tenue de toutes les réunions statutaires de l'ICOMOS 2020 en tant que réunions virtuelles et invite M. Peter Phillips (Secrétaire général, Australie) à fournir des explications complémentaires.</p> <p>M. Peter Phillips (Secrétaire général, Australie) rappelle qu'un document de référence a été publié et que 3 sessions d'information pour les membres ont eu lieu. Les statuts de l'ICOMOS n'interdisent pas les réunions virtuelles, bien qu'ils soient rédigés pour les réunions en présentiel. La pandémie de la Covid-19 a rendu les réunions en présentiel difficiles pour les organisations internationales telles que l'ICOMOS. En tant qu'organisation enregistrée en France, l'ICOMOS peut tenir la réunion d'aujourd'hui grâce à une loi française temporaire qui valide les réunions statutaires virtuelles jusqu'au 31 juillet 2020. Le Conseil d'administration de l'ICOMOS a estimé qu'il était important que l'AG se réunisse et valide la proposition de tenir le reste des réunions statutaires de l'ICOMOS en 2020 en ligne. Ce principe sera réexaminé lors de l'AG plus tard cette année en ce qui concerne les réunions statutaires de l'ICOMOS en 2021.</p> <p>Discussion :</p> <p>Question via le chat Zoom de Mme Dorothee Boesler (Allemagne) : S'agit-il seulement d'une décision pour les réunions virtuelles en 2020 ou pour toutes les réunions à l'avenir ?</p> <p>Réponse de M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) : En 2020 seulement.</p> <p>Question via le chat Zoom de M. Dinu Bumbaru (Canada) : Cela signifie-t-il qu'il y aura deux Assemblées générales en 2020 ?</p> <p>Réponse de M. Peter Phillips (Secrétaire général, Australie) : Oui, il y aura deux Assemblées générales cette année. L'AG d'aujourd'hui s'est tenue à la demande de la majorité des membres du Conseil d'administration de l'ICOMOS.</p>			

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
		<p>Question via le chat Zoom de M. Pierre-Marie Tricaud (France) : Pourrait-on adopter des réunions virtuelles pour toutes les réunions de l'ICOMOS, afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre ? Réponse de M. Peter Phillips (Secrétaire général, Australie) : Un groupe de travail a été nommé pour étudier la question de la durabilité et de la communication. Cependant, les réunions en ligne ont aussi leurs inconvénients, par exemple, la communication n'est pas aussi facile.</p> <p>M. Peter Phillips (Secrétaire général, Australie) invite les membres votants à accéder au scrutin via Euro-Vote et à voter avant 8:00 CEST le 24 juillet 2020. M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) explique comment, quand et où voter sur cette résolution.</p>			
4	Clôture de l'Assemblée générale				
4-1	Annonce de la date de la 20e Assemblée générale triennale	<p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) précise que l'annonce de la date de la 20e Assemblée générale triennale dépend de l'adoption de la résolution GA2020-07-5.</p> <p>La 20e Assemblée générale triennale aura lieu entre le 3 et le 16 décembre 2020. Il y aura trois ou quatre courtes réunions du Zoom correspondant aux votes des résolutions et aux étapes successives des élections. Des informations complémentaires seront fournies début octobre.</p>			
4-2	Vote de remerciement pour le Secrétariat	M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) exprime sa gratitude au Secrétariat international pour leurs efforts considérables pour préparer cette Assemblée générale en ligne.			
	Ajournement de la réunion	La réunion est close à 13h39 CEST.			
		Vendredi 24 juillet 2020			
	Reprise de la réunion	M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) déclare la réunion ouverte à 12h14 CEST et invite M. Gideon Koren (Israël), Scrutateur principal, à annoncer les résultats du vote.			
4-3	Annonce des résultats du vote	<p>M. Gideon Koren (Israël) remercie les assistants scrutateurs M. James Reap (États-Unis) et Mme Sanaa Niar (Algérie). Le vote pour cette Assemblée générale a été divisé en deux parties, une partie du vote a eu lieu via Zoom le 23 juillet 2020, l'autre partie du vote a eu lieu via la plateforme Euro-Vote de 8:00 CEST le 22 juillet 2020 à 8:00 CEST le 24 juillet 2020.</p> <p>M. Gideon Koren (Israël) présente les résultats et les résolutions affichés en anglais et en français sur l'écran partagé.</p> <p>Quatre votes ont eu lieu le 23 juillet 2020 pour les résolutions AG2020-07-1 à AG2020-07-4 via la plateforme Zoom. Comme certains participants qui ont voté via Zoom n'étaient pas des membres votants, les scrutateurs ont vérifié que ceux qui ont voté pendant les réunions étaient bien des membres votants. Après vérification, les résultats des quatre votes n'ont pas changé et les résolutions ont été adoptées comme annoncé le 23 juillet 2020.</p> <p>Le vote de la résolution AG2020-7-5 a eu lieu via la plateforme Euro-Vote afin de confirmer la validité de la tenue de toutes les réunions statutaires de 2020 en tant que réunions virtuelles qui ne seront pas nécessairement tenues conjointement.</p>			

No.	Sujet	ICOMOS Assemblée générale juillet 2020	Référence	Date limite	Progrès
		<p>M. Gideon Koren (Israël) explique que cinq adresses de courriel de sauvegarde étaient disponibles pour les membres votants qui avaient enregistré des adresses électroniques erronées ; une adresse a été utilisée en raison d'une erreur dans la liste trouvée après le scellement de la plateforme. Par conséquent, quatre adresses de courriel de sauvegarde non utilisées ont été déduites du nombre total potentiel de votes.</p> <p>Sur les 845 votes potentiels, 662 votes ont été exprimés via la plateforme Euro-Vote.</p> <p>L'AG adopte la résolution à la majorité simple (649 voix pour, 7 voix contre, 6 abstentions).</p>			
	Fin de la réunion	<p>M. Toshiyuki Kono (Président, Japon) remercie M. Gideon Koren (Israël) et observe que sur la base de l'adoption de la résolution, le Conseil d'administration et le Comité consultatif pourraient commencer les préparatifs nécessaires pour l'AG virtuelle qui se tiendra en décembre 2020. M. Kono exprime également sa sincère gratitude aux Scrutateurs, à la Commission de vérification des pouvoirs et au Rapporteur pour leur excellent travail et remercie les participants pour leur participation.</p> <p>La réunion est close à 12h28 CEST.</p>			